



PETIT GUIDE SANITAIRE 2020/2021 A L'USAGE DU YOGI PRIAYSIEN

Nous devons appliquer les consignes de protection sanitaire, en lien avec les directives ministérielles et municipales.

- Respecter les gestes barrières (dont les modalités ont été largement diffusées).
- A l'arrivée dans la salle : utiliser le gel hydroalcoolique mis à disposition.
- Le port du masque est obligatoire comme dans tout lieu public clos. Le masque pourra être retiré sur le tapis pour la pratique. Le masque reste obligatoire pour tout déplacement dans la salle.
- Respecter la distanciation physique d'au moins un mètre entre les personnes dans la salle, avant et après le cours, et de 2 mètres (= 4 m² par personne) pendant la pratique sur le tapis.
- Utiliser une chaise individuelle pour ses effets personnels, en respectant une distance suffisante entre chaque chaise.
- Après un passage aux toilettes, utiliser obligatoirement une lingette désinfectante pour le bouton de la chasse d'eau et l'abattant et une autre lingette pour la poignée de porte (Ne pas jeter dans les toilettes).
- Le prêt ou échange de matériel n'est plus autorisé.
- A chaque cours, une fiche de présence sera établie et conservée par notre professeur Alice qui est notre référent sanitaire.
- Les personnes symptomatiques sont priées de ne pas assister au cours ou seront priées de quitter la salle.

A découper et nous remettre daté et signé. Merci

Je soussigné(e).....certifie avoir lu le protocole sanitaire à respecter lors des cours de Yoga de La Rivière d'Énergie.

A.....Le.....

Signature :

